



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA du 26 mars 2025

Madame la présidente, Madame, Messieurs les membres du Comité Social d'Administration (CSA),

Aujourd'hui, nous nous réunissons au sein du CSA, et il est impératif de rappeler l'urgence d'une situation qui ne peut plus être ignorée.

Nous faisons face à un ordre du jour dans lequel il est communiqué aux organisations syndicales (OS) la suppression de la boule dynamique dite « à deux mois ». Cette décision a été prise unilatéralement par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), sans aucune consultation des organisations syndicales représentatives.

Cette absence de dialogue social est inacceptable. Comment pouvons-nous avancer lorsque nous nous heurtons à un mur de silence et d'indifférence ?!

Pour **FO Justice CD de Tarascon**, cette situation est tout simplement honteuse. Il est essentiel que ce sujet, qui impacte directement les agents, soit débattu en profondeur dans le cadre des instances appropriées : **CSA Administration Pénitentiaire (AP)**, **CSA Interrégional** et **CSA local**. **Il est inconcevable que des décisions aussi cruciales soient imposées sans discussion !**

Mais au-delà de cette décision, le véritable fléau qui ronge notre établissement est le manque cruel d'effectifs. Peu importe les affirmations de la direction locale et de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille, le taux de couverture avancé ne reflète en rien la réalité quotidienne que nous vivons.

Sur le Centre de Détention (CD) de Tarascon, les chiffres peuvent sembler rassurants en apparence :

- ➡ Taux de couverture pour le corps de commandement (CDC) : 87%
- ➡ Taux de couverture pour les brigadiers-chefs encadrements : 100%
- ➡ Taux de couverture pour le personnel de surveillance : 94%

CEPENDANT, CES CHIFFRES SONT TROMPEURS !

Le CD de Tarascon est un établissement issu du plan 13200, conçu il y a 35 ans pour économiser sur les ressources en personnel de surveillance. Aujourd'hui, avec 650 places, nous ne comptons que sur un effectif théorique de **134 agents**, alors que sur les établissements conçus en 2004, un effectif d'environ **190 agents** était prévu pour le même nombre de places. Pour les nouvelles structures, c'est près de **220 agents** !!!

En réalité, en plus d'être issu d'un plan 13200, et si nous prenons en compte les absences et les agents réellement présents, le tableau est plus alarmant :

- ➡ Taux de présence pour le CDC : 53%
- ➡ Taux de présence pour les brigadiers-chefs encadrements : 67%
- ➡ Taux de présence pour le personnel de surveillance : 77%

Cette situation crée une fatigue et un épuisement généralisés parmi les agents, tous corps et grades confondus. **Les rappels incessants, les heures supplémentaires non rémunérées et l'impossibilité de se déconnecter impactent gravement la vie familiale des agents. Où se trouve la qualité de vie au travail ? Où est la reconnaissance de notre administration face à un tel désastre ?**

FO Justice CD de Tarascon DÉNONCE fermement ce manque de considération. Être à un **pseudo taux de couverture de 94%** dans un établissement issu du plan 13200 n'a rien à voir avec la réalité vécue par nos collègues dans d'autres établissements. **Nous sommes au bord du gouffre, et il est temps de le dire haut et fort, seul le dévouement des agents du service Origine maintient notre « CD de Tarascon » à flot !!!**

Madame la présidente, **FO Justice CD de Tarascon EXIGE** des mesures concrètes et immédiates pour améliorer nos conditions de travail. **Il est urgent de repenser la gestion des effectifs, de garantir des conditions de travail dignes et de préserver la qualité de vie de tous les agents.**

